



Le Conseil d'Etat

4081-2025

Département fédéral des finances
Madame Karine Keller-Sutter
Présidente de la Confédération
Secrétariat général
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : consultation relative au projet de modification de la loi sur la TVA concernant le taux spécial de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement

Madame la Présidente de la Confédération,

Votre courrier du 13 août 2025 sur la consultation relative au projet de modification de la loi sur la TVA concernant le taux spécial de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement nous est bien parvenu et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Le projet de modification vise le maintien du taux spécial de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement jusqu'à la fin 2035. Notre Conseil considère que le secteur du tourisme a été profondément touché par la crise sanitaire et que, malgré une hausse continue du nombre de nuitées, il demeure vulnérable. Il souligne également que la concurrence entre les différentes destinations s'est fortement intensifiée et que la sensibilité au prix est très importante dans ce secteur. Enfin, la vigueur du franc pèse négativement sur la compétitivité des acteurs du tourisme en Suisse.

Sur la base de ces considérations, notre Conseil se positionne de la manière suivante :

- Nous sommes en faveur de la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2035, du taux spécial de 3,8 % applicable aux prestations du secteur de l'hébergement, actuellement en vigueur jusqu'à fin 2027.

- Nous partageons la position du Conseil fédéral visant à limiter dans le temps le taux spécial, afin qu'un débat puisse avoir lieu, le moment venu, sur l'opportunité de maintenir ou non un tel taux pour un secteur spécifique.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Présidente de la Confédération, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz